

Conseil communautaire du 30 octobre 2014

Lieu : La Passerelle à Sainte Croix Vallée Française

Présents 19 (18+1 arrivée de Madame BRUNETEAU au point 3) : Jean-Max ANDRE, Hélène BRUNETEAU, Ardoine CLAUZEL, Gérard CROUZAT, Bruno DELDIQUE, Vincent DELORY, François FAURE, Pierre FESQUET, Josette GAILLAC, Philippe GODE, Annie GOISET, Jean HANNART, Emmanuel NGUYEN, Jean-Claude PIGACHE, Pierre PLAGNE, POUGET Serge, Noëlle PRATLONG, Denise SORIANO, Anne-Marie BAILLOU

Procuration 2 : Pierre FOISY représenté par Josette GAILLAC, Françoise SAINT-PIERRE représentée par Noëlle PRATLONG

Absents excusés : 1

Secrétaire de séance : Ardoine CLAUZEL

Président de séance : Jean-Claude PIGACHE

Total des voix : 21

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 25 septembre 2014 :

Le Conseil approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

2. Village Vacances, intégration de l'échange des parcelles dans la vente :

Suite aux échanges de parcelles et aux modifications cadastrales, il est nécessaire, avant la signature de l'acte, de lister précisément les parcelles vendues aux futurs acquéreurs et compléter ainsi les délibérations prises antérieurement. Cela concerne la section H numéros : 1602 – 911 – 1248 – 1246 – 1245 – 1598 – 1496 – 1233 – 1594 – 1596 – 1597 – 1587 – 1590 – 1591. La vente est réalisée par l'intermédiaire de la SAFER et le prix reste inchangé soit 500 000 €

2014_128 : 20 pour 0 contre 0 abstention : adoption à l'unanimité

Arrivée de Hélène BRUNETEAU

3. Taxe de séjour : tarifs du 01/11/2014 au 31/10/2015 :

Le groupe de travail tourisme s'est réuni le lundi 27 octobre dernier pour définir les tarifs applicables à compter du 1^{er} novembre 2014. Il est proposé d'augmenter de 0.10 € tous les types d'hébergement à l'exception du tourisme de plein air selon le tableau ci-dessous :

TYPE D'HEBERGEMENT	CLASSEMENT	Fourchette de tarifs prévus par la loi	Tarifs de la CC Cévenne Hauts Gardons 1/11/13 au 31/10/14	Tarifs de la CC Cévenne Hauts Gardons 1/11/14 au 31/10/15
HÔTELS DE TOURISME, RESIDENCES DE TOURISME, MEUBLES DE TOURISME, GITES, CHAMBRES D'HÔTES, VILLAGES DE VACANCES	5 *	0,65 à 1,50 €	0,90 €	1.00 €
	4*	0,65 à 1,50 €	0,80 €	0.90 €
	3*	0,50 à 1 €	0,70 €	0.80 €
	2*	0,50 à 0,90 €	0,60 €	0.70 €
	1*	0,20 à 0,75 €	0,50 €	0.60 €
	Non classé	0,20 à 0,40 €	0,40 €	0.50 €
TERRAIN DE CAMPING ET DE CARAVANAGE ET TOUT AUTRE HEBERGEMENT DE PLEIN AIR	5 *	0,20 à 0,55 €	0,55 €	0,55 €
	4*	0,20 à 0,55 €	0,45 €	0,45 €
	3	0,20 à 0,55 €	0,45 €	0,45 €
	2*	0,20 €	0,20 €	0,20 €
	1*	0,20 €	0,20 €	0,20 €
	Non classé	0,20 €	0,20 €	0,20 €

Avec cette augmentation qui permet de se rapprocher des tarifs pratiqués sur Florac et dans le C/C voisines (Tarnon Mimente), nous sommes dans la moyenne de ce qui se pratique ailleurs.

2014_129 : 21 pour 0 contre 0 abstention : adoption à l'unanimité

4. Subvention tourisme pour les communes de Sainte Croix et Saint Etienne Vallée Française :

La communauté de communes apportait un soutien financier aux offices de tourisme des 2 communes concernées pour des actions ayant un intérêt local et territorial. Suite à la fermeture de ces deux syndicats, les communes de Sainte Croix et de Saint Etienne ont pris le relais de ces structures pour maintenir ces animations sur leur territoire. Afin de pérenniser ces projets, il est proposé d'accorder une subvention de 2000 € pour Saint Etienne et 1500 € pour Sainte Croix (Sainte Croix a déjà perçu dans ce cadre une aide de 500 € pour l'action chemin de mémoire)

2014_130 : 21 pour 0 contre 0 abstention : adoption à l'unanimité

5. Demande de subvention du foyer rural Le Chalut :

Le foyer rural sollicite une aide financière pour l'organisation de l'action « Librairie éphémère » sur la commune de Saint Martin de Lansuscle les 5,6 et 7 décembre 2014. Il est proposé d'accorder une subvention de 500€.

2014_131 : 21 pour 0 contre 0 abstention : adoption à l'unanimité.

6. Charte forestière : signature de la charte :

L'objectif de la charte est de valoriser le territoire en dynamisant le secteur forestier et en mobilisant les acteurs concernés autour d'un projet commun. Elle comporte 3 documents principaux : un diagnostic de territoire, des orientations et un plan d'actions. Afin de valider le travail réalisé, le président propose de signer la Charte forestière et de donner un accord de principe de la collectivité sur la continuité de l'animation de celle-ci qui prend fin mi-décembre 2014. Il précise également que l'engagement financier de la collectivité dans ce projet fera l'objet d'une délibération ultérieure lorsque le budget global prévisionnel sera finalisé en tenant compte des subventions possibles des partenaires institutionnels. (A priori la dépense devrait se situer dans une fourchette entre 400 et 1600€)

2014_132 : 21 pour 0 contre 0 abstention : adoption à l'unanimité.

7. Charte forestière : action lien agriculture et forêt :

En date du 4 septembre dernier, le conseil communautaire a validé le projet et la participation financière de l'action « lien agriculture et forêt ». Le président sollicite les élus pour l'autoriser à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage unique nécessaire à la mise en œuvre de celle-ci. (Il est rappelé que la dépense devrait se situer entre 62.50 et 312.50€)

2014_133 : 21 pour 0 contre 0 abstention : adoption à l'unanimité.

8. Association Territoriale Causses Cévennes :

Cette nouvelle structure est créée en lieu et place du Pays gorges causses Cévennes et du CBE pour porter les actions développées dans le cadre du nouveau territoire PETR (*8 collectivités : Communautés de Communes du Pays de Florac et du Ht Tarn, cévenoles Tarnon Mimente, de la Cévenne des Hts Gardons, des Gorges du Tarn et des Gdes Causses, de la Vallée de la Jonte, des Cévennes au Mont Lozère, des Htes Cévennes, de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes*). Cette redéfinition est une étape importante pour l'obtention de soutien financier sur le dispositif LEADER. Il est donc essentiel d'être acteur de cette démarche, le Président sollicite l'assemblée pour adhérer à l'association nouvellement créée, de conforter les 3 représentants déjà existants au sein du Pays (Jean HANNART, Gérard CROUZAT et Jean-Claude PIGACHE) et désigner 3 suppléants au conseil d'administration de l'association.

2014_134 : Adhésion à l'association Territoriale Causses Cévennes
21 pour 0 contre 0 abstention : adoption à l'unanimité

2014_135 : Désignation des représentants

3 Titulaires : .Jean-Claude PIGACHE / ..Bruno DELDIQUE../ Jean HANNART
3 Suppléants : Gérard CROUZAT / .Pierre FESQUET. / Noëlle PRATLONG

21 pour 0 contre 0 abstention : Adoption à l'UNANIMITE

9. Convention 2014 pour la location de la salle de la Passerelle

Il s'agit de renouveler pour cette année, le principe de convention passée avec l'association culturelle de l'Eglise Protestante Unie des Hautes Vallées Cévenoles ainsi que le montant annuel de participation aux frais d'entretien de 1000 € et permettre ainsi la tenue de réunions de la collectivité.
M. le Président donne lecture de la convention, qui est à renouveler chaque année.

2014_136 : 21 pour 0 contre 0 abstention : adoption à l'UNANIMITE.

10. Indemnité du Conseil allouée au comptable du trésor :

Le président expose qu'à chaque changement de conseil municipal et donc de conseil intercommunaire, celui-ci doit délibérer sur l'attribution de l'indemnité annuelle due au comptable du trésor pendant la durée du mandat, conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Suite au courrier adressé par Madame GALLAS de la trésorerie de Florac, il convient de verser pour l'année 2014 un montant net de 519.16 € (montant brut 569.61 €).

2014_137 : 21 pour 0 contre 0 abstention : adoption à l'UNANIMITE.

11. Vente du véhicule C15 du village vacances du Martinet :

Le Président sollicite le conseil pour la vente pour pièces du véhicule C15 acheté initialement pour le village de vacances du Martinet. M. MARTINO, garagiste à Sainte Etienne s'est porté acquéreur pour la somme de 150 €. Ce véhicule n'est plus en état de bon fonctionnement et nécessiterait des réparations trop importantes, il est proposé de s'en séparer et de répondre favorablement à la proposition de M. MARTINO.

2014_138 : 21 pour 0 contre 0 abstention : adoption à l'UNANIMITE.

Questions diverses :

- Etude d'achat d'une épareuse ou/et d'un tracteur : 3 communes de la communauté seraient intéressées par ce type d'acquisition.
Le Président indique que les engagements financiers de ce genre supposent en préalable une analyse budgétaire des finances de la Communauté de Communes, ainsi que des besoins effectifs.
La possibilité est évoquée que cette acquisition soit faite par les communes intéressées (3), sachant que certaines communes membres de la C/C soit ont déjà une épareuse, soit font appel à des artisans que certaines souhaitent continuer de faire travailler. Il est en outre souligné qu'en cas d'achat, l'employé de St Martin de Lansuscle accepterait de travailler sur trois communes mais pas sur tout le territoire de la C/C.
- Projet Educatif de Territoire : signature de la convention par le président de la communauté et les communes concernées, une signature officielle est programmée le 6 novembre à 16 heures à Mende.
- Synthèse de la commission Ordures Ménagères réunie ce jour : Jean-Max ANDRE.
Les 3 € d'augmentation prévus l'année dernière n'ont pas été appliqués, d'où un manque à gagner de 5 900€, il pourra être nécessaire de rattraper ce retard cette année.
- Local pour l'équipe technique de la communauté (stockage du matériel et atelier) : suite à la réunion des agents techniques du 9 octobre dernier, il est à l'étude en lien avec la commune concernée et en attendant une solution plus adaptée, de regrouper le matériel dans le garage sous les logements de

la poste propriétés de la commune de Sainte Croix. Le lieu sera propice à l'aménagement d'un atelier pour l'équipe technique de la communauté.

- Piboulio : achat du plancher et choix du crépis et des faïences : le projet d'auto-construction du plancher reste d'actualité, il faut étudier l'achat des matériaux et la mise en œuvre de la pose sur le principe d'un partenariat associatif/équipe technique de la communauté. Concernant le crépi et les faïences, les échantillons sont à disposition des élus à la communauté. **A noter qu'il est important d'envisager rapidement la mise en place d'un groupe de travail pour le suivi et la gestion future du site.** M. CROUZAT et M. ANDRE souhaitent être membre du groupe de travail
- SPANC : point sur l'avancement du dossier par Josette GAILLAC. Le règlement est prêt, seules les annexes sont à rajouter. Le tout sera adressé à M.BONNET pour vérification, puis sera présenté en bureau.
- Broyeur de végétaux : plusieurs entreprises ont été contactées.
- Construction d'un garage technique à Sainte-Croix : nécessité de constituer un groupe de travail sur le projet.
- Site internet : nécessité de nommer un représentant par commune pour la formation à l'utilisation du site et l'élaboration du contenu (texte et images).

La séance est levée à 19 heures 30.